

Date de l'arrêté : 16/02/2024	République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison COMMUNE D'ESTIVAREILLES
Objet : ARRETE DE CIRCULATION IMPASSE LE CHABANY - EGTP	

ARRÊTÉ
N° AR_005_2024

portant ARRETE DE CIRCULATION IMPASSE LE CHABANY - EGTP

Le Maire de la Commune d'Estivareilles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

- Vu le Code de la route,

- Considérant que pour les travaux de pose réseaux électriques Impasse le Chabany, il convient de réglementer la circulation. Date prévue de début de chantier 26 février 2024 pour une durée de 30 jours calendaires.

- Vu la demande de l'entreprise EGTP 805 Rue Jacqueline Auriol ZAC des Murons 42160 Andrézieux Bouthéon représentée par Madame ZINUTTI Julie.

ARRÊTE

Article 1er : Pendant la période du 26 février 2024 au 25 mars 2024, sur la commune d'Estivareilles Impasse Le Chabany, la circulation sera fermée dans les deux sens de circulation durant 5 jours pour les besoins de l'entreprise EGTP 805 Rue Jacqueline Auriol ZAC des Murons 42160 Andrézieux Bouthéon représentée par Madame ZINUTTI Julie pour les travaux indiqués ci-dessus.

Début des travaux prévus le 26 février 2024.

Fin des travaux prévus le 25 mars 2024.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise mentionnée afin de délimiter le périmètre de sécurité lors des travaux projetés. L'entreprise devra prendre toutes mesures pour assurer la sécurité des personnes et devra souscrire toute assurance réglementaire.

Article 3 : En cas de retard dans l'exécution des travaux pour une raison non prévisible, la réglementation ci-dessus établie sera maintenue au-delà de la date fixée à l'article 1 (dans un délai maximum d'un mois) et la signalisation précitée demeurera en place.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par l'entreprise EGTP ainsi qu'à l'affichage municipal d'Estivareilles.

Ampliation du présent arrêté transmise à l'entreprise EGTP

Fait à Estivareilles, le 16 février 2024

Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

